

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°73-2023-010

PUBLIÉ LE 17 JANVIER 2023

# Sommaire

## **73\_ACG\_Académie de Grenoble / DSDEN Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Savoie**

73-2023-01-13-00006 - ARRETE 2023-01 de composition du Comité Social  
d'Administration et de la Formation Spécialisée, section départementale de  
la Savoie (3 pages)

Page 3

73\_ACG\_Académie de Grenoble

73-2023-01-13-00006

ARRETE 2023-01 de composition du Comité  
Social d'Administration et de la Formation  
Spécialisée, section départementale de la Savoie

## **Arrêté N°2023-1 portant désignation des membres du comité social d'administration et des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration, section départementale de la Savoie**

L'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Savoie,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité au travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin relatif au comité social d'administration et de répartition des sièges lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022,

Vu la proposition de la FSU en date du 10 janvier 2023 suite aux résultats des élections professionnelles du 8 décembre 2022 ;

Vu la proposition de la FO en date du 6 janvier 2023 suite aux résultats des élections professionnelles du 8 décembre 2022 ;

Vu la proposition de l'organisation syndicale Sgen-CFDT en date du 10 janvier 2023 suite aux résultats des élections professionnelles du 8 décembre 2022 ;

Vu la proposition de l'organisation syndicale UNSA en date du 5 janvier 2023 suite aux résultats des élections professionnelles du 8 décembre 2022 ;

Vu la proposition de l'organisation syndicale SNALC en date du 3 janvier 2023 suite aux résultats des élections professionnelles du 8 décembre 2022 ;

### **ARRETE :**

#### **Chapitre I<sup>er</sup> : Le comité social d'administration départemental (articles 1<sup>er</sup> à 2)**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

La composition du comité social d'administration, section départementale de la Savoie, est fixée comme suit :

L'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Savoie, président ;

La Secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Savoie.

## Article 2

Sont nommés en qualité de représentants du personnel au comité social d'administration départemental de la Savoie les dix membres titulaires et dix membres suppléants, élus au scrutin de liste dans les conditions  
2/3 fixées à l'article 20 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, suivants :

### **Représentants des personnels (10 sièges)**

#### **Au titre de la FSU (4 sièges)**

##### Titulaires

Madame Sarah HAMOUDI-WILKOWSKY  
Madame Corinne CHAUMAZ  
Monsieur Yohan AUDEBERT  
Monsieur Luc BASTRENTAZ

##### Suppléants

Madame Marlène TASSET  
Monsieur Benoît BOURGEOIS  
Monsieur Thomas GAUTIER  
Monsieur Ronan COLLEAUX

#### **Au titre de l'UNSA éducation (3 sièges)**

##### Titulaires

Monsieur Éric BADIN  
Monsieur François LAPPE  
Monsieur Walter MODESTO

##### Suppléants

Monsieur Pascal GAUTHIER  
Monsieur Ludovic BERENGER  
Madame Valérie KIENING

#### **Au titre du Sgen-CFDT (1 siège)**

##### Titulaire

Monsieur Gilles PETIT

##### Suppléante

Madame Geneviève PELOSSE

#### **Au titre du FNEC-FP-FO (1 siège)**

##### Titulaire

Monsieur Pascal RODRIGUES

##### Suppléant

Monsieur Pierre GARINO

#### **Au titre de du SNALC (1 siège)**

##### Titulaire

Monsieur Nicolas BERTHIER

##### Suppléant

Monsieur Sébastien CURTILLET

## **Chapitre II : La formation spécialisée du comité social d'administration académique (articles 3 à 4)**

## Article 3

La formation spécialisée du comité social d'administration départemental institué auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale de la Savoie comprend, outre le directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant qui la préside, la secrétaire générale ou son représentant.

#### Article 4

3/3 Sont nommés en qualité de représentants du personnel à la formation spécialisée du comité social d'administration départemental de la Savoie les dix membres titulaires et dix membres suppléants, désignés dans les conditions fixées à l'article 24 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, suivants :

##### **Représentants des personnels (10 sièges)**

###### **Au titre de la FSU (4 sièges)**

###### Titulaires

Madame Corinne CHAUMAZ  
Madame Marlène TASSET  
Monsieur Thomas GAUTIER  
Monsieur Luc BASTRENTAZ

###### Suppléants

Madame Anne REYMOND  
Madame Laure FRASSINELLI  
Madame Emmanuelle CHARPINET  
Monsieur Jean-Michel ROCHE

###### **Au titre de l'UNSA Education (3 sièges)**

###### Titulaires

Monsieur Walter MODESTO  
Monsieur François LAPPE  
Monsieur Éric BADIN

###### Suppléants

Monsieur Thierry GANDET  
Madame Brigitte LAURENT  
Madame Anne LEMONNIER

###### **Au titre du Sgen-CFDT (1 siège)**

###### Titulaire

Monsieur Gilles PETIT

###### Suppléant

Monsieur BINET Pascal

###### **Au titre du FNEC-FP-FO (1 siège)**

###### Titulaire

Monsieur Pascal RODRIGUES

###### Suppléant

Monsieur Thierry ALLOT

###### **Au titre de du SNALC (1 siège)**

###### Titulaire

Monsieur Nicolas BERTHIER

###### Suppléant

Monsieur Sébastien CURTILLET

#### Article 5

Le mandat des représentants des personnels d'une durée de quatre ans débute le 16 janvier 2023.

#### Article 6

La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de la Savoie.

Chambéry, le 13 janvier 2023

Pour la rectrice et par délégation,  
Le Directeur Académique

François Coux